

Nr.153 Mai 2017



Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Les fraudeurs ne sont pas les bienvenus à l'ARSIA

Depuis janvier 2017, la lutte contre l'IBR a franchi un nouveau palier en renforçant les contraintes pour les troupeaux I2 et I1.

Désormais, la législation interdit toute sortie et tout commerce d'animaux issus de troupeaux I1, même pour aller à l'abattoir. D'autre part, elle oblige les détenteurs de troupeaux 12 à réaliser une photo annuelle pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place contre la propagation du virus dans l'exploitation (vaccination et autres mesures de biosécurité). L'ARSIA encourage vivement les éleveurs 12 qui en ont la possibilité à entreprendre les démarches pour obtenir le statut indemne 13, beaucoup plus avantageux financièrement. Rappelons qu'en 2014, nous avions démontré en collaboration avec le Centre de Gestion Technique Agricole que les troupeaux viandeux 12 dépensaient en moyenne 150€ en plus par vache et par an que les troupeaux indemnes 13 ou 14.

Les arguments de l'ARSIA ont manifestement été entendus au vu du nombre de bilans IBR réalisés cet hiver. Seuls 20% d'élevages sont encore I2. C'est particulièrement encourageant. Tout serait parfait si nos contrôles pour garantir la qualité de nos procédures de qualification n'identifiaient de temps à autre un éleveur peu scrupuleux qui cherche à contourner les règles. Chaque fois que nous suspectons une irrégularité au cours de nos contrôles génétiques, nous instruisons un dossier et le transmettons à l'AFSCA qui statue sur le sort à donner au contrevenant et à son vétérinaire.

Notre mission est très claire et reste en définitive notre fil conducteur dans l'ensemble de nos choix, décisions et actions : en tant qu'organisation d'éleveurs, nous cherchons et travaillons à améliorer le niveau sanitaire du cheptel wallon, tant au niveau individuel que général. Nous sommes en effet persuadés que seule une lutte collective contre les maladies améliorera significativement la situation de chaque éleveur, notamment en réduisant les risques liés au voisinage ou en favorisant les exportations de nos produits fermiers.

Nous ne pouvons dès lors accepter que sous le couvert d'un emploi du temps chargé ou par facilité, l'un ou l'autre individu peu scrupuleux mette à mal la crédibilité d'une lutte qui a déjà prouvé tous ses effets bénéfiques.

Le conseil d'administration de l'ARSIA a donc décidé que dorénavant tout détenteur convaincu de fraude perdrait pour une période d'un an tous les avantages financiers liés à la mutuelle ARSIA+. La même mesure devrait être prise lors de la prochaine séance pour les troupeaux qui ne se conformeraient pas aux règlementations édictées dans le cadre des luttes collectives obligatoires (mise en prairie d'un bovin de I1, IPI,...) mettant de la sorte en difficulté les éleveuses et éleveurs honnêtes et consciencieux. Et nous savons que ces derniers nous accordent leur entière confiance et bénédiction, lors de la prise de décision d'une telle mesure... Qu'elles et ils soient par ailleurs les bienvenu(e)s à l'assemblée générale de notre ASBL, le vendredi 23 juin prochain, détaillée ci-dessous!

Il nous reste enfin à espérer que nos autorités prennent également leur part de responsabilités, en veillant à la bonne application de la législation, sur le terrain.

Bonne saison de pâturage et bonne lecture!



Jean DETIFFE Président de l'Arsia

IMPORTANT: Courrier postal vers l'ARSIA

Lors de vos envois de documents à l'ARSIA, veillez à ne plus utiliser d'anciennes enveloppes adressées aux sites de Mons, Loncin et Libramont. Nous parvenant avec retard, les délais légaux d'enregistrement que nous devons notifier (lié au délai entre date postale et date de réception) ne peuvent être respectés. Nous vous invitons donc dans la mesure du possible à communiquer vos déclarations de naissance et de sortie via notre portail CERISE.

Merci pour votre compréhension.







Arsia asbl Allée des Artisans 2 **5590 Ciney**

Assemblée Générale Vendredi 23 juin 2017

Réchauffement climatique & élevage: entre mythe et réalité!

Enregistrement des présences dès 9h30

Partie statutaire

- Comptes 2016
- **Élections**: 13 postes d'administrateur et 8 postes de délégué à confirmer.

Partie Académique (11h)

- Discours de Mr. le Président, Jean Detiffe
- Bilan des activités 2016
- Réchauffement climatique et élevage : entre mythe et réalité

Introduction par Catherine BAURAIND et Laetitia VAN ROOS qui représenteront la SoCoPro. Mr. Frédéric ROLLIN, Professeur Ulg, développera la problématique et ne manquera pas de démonter les arguments fallacieux utilisés par les « anti-viande ».

Ces exposés seront suivis d'une séance de questions-réponses qui donnera la parole aux éleveurs présents.

- Intervention du représentant du Ministre René Collin, Monsieur José Renard.
- Intervention du représentant du Ministre Willy Borsus, Monsieur Thierry Detobel.



Dans les coulisses de la dernière formation « altibiotique », en partenariat avec l'UAW

Inutile de vous présenter le plan «Altibiotique» de l'Arsia qui en est maintenant à son troisième mois d'existence. Les demandes de formation nous arrivent chaque semaine et nous vous remercions vivement de votre intérêt pour ce projet d'accompagnement sanitaire face à la problématique de l'antibiorésistance : VOUS êtes les moteurs du véhicule Altibiotique !

Le lundi 15 mai dernier, c'est à Gembloux dans les locaux de la FWA que plusieurs membres de l'Union Wallonne des Agricultrices (UAW) s'étaient rassemblées dans le cadre d'une journée de formation. Si la matinée était placée sous le signe de l'antibiorésistance et de la législation sur l'utilisation du médicament vétérinaire en ferme, l'aprèsmidi quant à elle s'est muée en table ronde autour des bonnes pratiques d'élevage des veaux. Tout un programme!

Des agricultrices conscientes des enjeux de santé

Une récente publication dans une revue vétérinaire française mentionnait que « les consommateurs doutent que le nécessaire ait été fait pour prévenir l'usage abusif des antibiotiques dans les élevages ». Que le consommateur se rassure en tout cas sur la prise en compte de la problématique de la part de nos éleveuses et éleveurs: ils sont conscients des risques encourus et n'ont pas attendu que le législateur agite le carton rouge pour prendre le taureau par les cornes. Les agricultrices en ont été de merveilleux exemples: diminuer la consommation d'antibiotiques dans leur élevage, elles y sont sensibles voire même déjà initiées.

Dans les méandres de la nouvelle législation

S'il y a bien une thématique peu sexy à aborder en formation, c'est sans nul doute la législation. Mais la petite séance de questions-réponses à laquelle se sont livrées nos participantes en début de formation a vite fait d'aiguiser les passions et d'alimenter les discussions. Exemples de registres de sortie et de DAFs à l'appui, elles se sont rapidement mises en situation. Révisions sur les périodes légales de détention du médicament sans et sous contrat de guidance, mentions obligatoires d'un DAF, notion d'antibiotique « critique »,... le dernier arrêté royal est ainsi passé au crible.

Le veau au centre des discussions

Après une rapide pause de midi, la salle change de configuration: la classe se transforme en table ronde. Adieu l'écran de projection et à vous Mesdames! Marqueurs et grandes feuilles à disposition, le temps des échanges est lancé. Le sujet: les bonnes pratiques d'élevage des veaux. L'objectif: échanger autour des méthodes de chacune, répondre aux interrogations et en soulever aussi. Les facteurs d'impact sur la santé des veaux sont rapidement listés. Il faut dire qu'en matière de soins aux jeunes bovins, nos agricultrices sont reines. Pour respecter le timing du jour (et se donner aussi l'occasion de se revoir), décision est prise de se fixer sur la gestion du colostrum et de l'alimentation du veau. Bâtiment, protocole de nettoyage/ désinfection, gestion du vêlage,... autant de thèmes qui seront abordés ultérieurement. Il fallait se donner le temps de brosser le tableau certes en largeur mais aussi en profondeur. Du colostrum, nous avons évoqué les modalités de distribution et de conservation, l'impact de la vaccination des mères, la pasteurisation, des différences entre vaches laitières et viandeuses,... De l'alimentation lactée, nous avons ciblé le fractionnement des repas, le nettoyage et la désinfection des tétines, le choix du biberon ou du seau, mais aussi la transition vers l'aliment solide et le développement des pré-estomacs.

Autant dire que la journée fut dense, riche en informations mais surtout en échanges. Au diable les protocoles préfabriqués et les recettes de papier : à l'écoute des dispositions et dispositifs de chacun(e), nous avons tenté de définir ce à quoi devrait ressembler individuellement la conduite optimale.

Merci à vous pour votre participation!

Vous souhaitez ...

Obtenir davantage d'informations? Participer à une activité de formations? Bénéficier d'une visite d'élevage?



083 23 05 15 altibiotique@arsia.be f Altibiotique



Tout savoir sur votre troupeau! Votre fiche SPOT vous attend sur CERISE - L'avis d'un vétérinaire

Sur le portail CERISE, L'ARSIA met à la disposition de chaque éleveur et vétérinaire cette « Synthèse Personnalisée des Observations du Troupeau» ou, plus vite dit, fiche « SPOT ».

Pour vous convaincre de son intérêt et vous inviter à la découvrir, rien de mieux que l'avis d'un praticien vétérinaire, en écho à celui de l'éleveur sélectionneur BBB, Adrien Paquet (cf. Arsia Infos n° 151).

Le Dr Bruno Crevitz, Vétérinaire à Ohey, rejoint l'enthousiasme de l'éleveur en découvrant la fiche SPOT. « C'est un outil très bien fait! Tous mes éleveurs travaillent avec le logiciel CERISE et ont donc accès à leur fiche. Je compte l'utiliser avec eux mais aussi entre vétérinaires dans notre équipe. Cet outil va être un plus pour la communication, entre nous, des informations sanitaires et/ou liées aux réglementations officielles ». Ajoutons ici que si un éleveur ne travaille pas avec CERISE, son vétérinaire peut quant à lui accéder aux fiches SPOT de tous ses éleveurs et les imprimer, au besoin.

D'autres indicateurs utiles ou manquants, le praticien n'en voit guère, compte tenu des informations déjà rassemblées sur une même page, dont les plus importantes en définitive: échéances éventuelles pour les analyses requises dans les plans de lutte, statuts officiels troupeaux, résultats positifs liés aux maladies de troupeau: IBR, BVD, paratuberculose, néosporose, tuberculose, brucellose, leucose, tuberculose, fièvre aphteuse, Blue Tongue, mais aussi taux de mortalité, d'avortements, taux de natalité, fécondité, ... et enfin davantage pour l'éleveur, les informations liées à la contenance du troupeau.

« Les résultats d'analyse, par exemple, nous en recevons tous les jours, partiels ou complets...

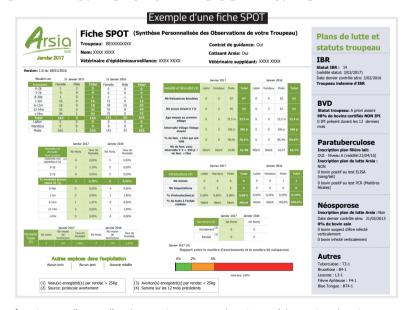
Nous sommes parfois débordés dans notre travail quotidien. La fiche SPOT sera d'un grand secours pour maintenir notre attention sur les points sensibles à suivre de près ».

Consultant la fiche de l'un de ses clients, son attention est rapidement attirée par les chiffres du taux de mortalité des bovins, plutôt élevé... «Ce qui m'apporte beaucoup ainsi qu'à mes confrères, c'est l'aperçu rapide et pratique de la situation globale de l'élevage, même si on sait les problématiques de certaines exploitations et que nous les connaissons bien... mais disposer des chiffres, noirs sur blanc, concrétise la situation. La fiche peut alors servir de base de travail et d'échange avec l'éleveur pour réévaluer le management dans son ensemble et le conscientiser face à un problème ».

Le praticien souhaite encourager tous ses éleveurs à s'engager dans le plan de lutte contre la néosporose, proposé à l'ARSIA (infos disponibles sur notre site internet). Selon lui, la fiche sera, une fois encore, un « mémo » fort bien approprié.

«Un seul indicateur, celui des moyennes wallonnes, apporterait un grand plus à la fiche, en permettant à l'éleveur de se situer et de (re)fixer, avec l'aide du vétérinaire, un objectif pertinent ». L'edition de ce dernier parametre est effectivement en chantier au sein de l'équipe «SPOT» de l'ARSIA, et la fiche tendra toujours vers un mieux.

« Je fais beaucoup de suivi de reproduction. Les chiffres ayant trait à la natalité et la fécondité sont à ce titre très intéressants car ils vont me permettre, complémentairement à mes propres outils de travail, d'évaluer la progression, tirer un bilan régulièrement et revoir au besoin certains points. Nous ne disposons pas des statistiques chiffrées



que fournit annuellement l'Awé, contrairement aux éleveurs lorsqu'ils y sont inscrits ».

Enfin, « si l'archivage des fiches est possible également, nous pourrons alors observer l'évolution de l'élevage, favorable ou défavorable (ndlr: les fiches sont mises à jour et éditées tous les 3 mois, leur archivage sera également possible à terme...). Voilà un nouveau baromètre pour l'éleveur et pour nous vétérinaires, qui nous permettra de maintenir ou revoir certaines mesures sanitaires ou autres ».

Le praticien consulte aussi régulièrement sur CERISE, la page « GESAVO », lorsque une exploitation reste confrontée à des problèmes d'avortements. « Voilà un autre archivage bien utile des résultats des cas envoyés en autopsie, avec des tendances et des propositions quant à l'attitude

préventive ou thérapeutique à tenir ».

« Les introductions, se réjouit aussi le Dr Crevitz, c'est très bien de les retrouver sur cette fiche. On sait le risque lié à l'achat d'un animal, s'il n'est pas testé et mis en quarantaine en attente des résultats. Si une maladie contagieuse se déclare à un moment dans le troupeau, c'est un paramètre dont il faut tenir compte, car c'en est peut-être la cause, la fiche le rappellera à l'éleveur !».

Il ne vous reste plus qu'à bien vite ouvrir CERISE pour y découvrir la fiche SPOT de votre élevage. Nous remercions Bruno Crevitz pour son témoignage... et restons également à l'écoute de vos remarques et questions éventuelles, dans le souci d'améliorer notre outil de travail!

Les petits ruminants? Pour l'ARSIA, ce sont bel et bien des espèces d'avenir!

En cette fin de mois d'avril, ce sont les cors qui ont résonné sur le champ de foire de Libramont. Une ouverture anticipée de la chasse? Point de cela mais bien un accueil en grande pompe: celui du premier congrès de la Fédération Nationale Ovine (FNO) française en dehors des frontières hexagonales.

Pourquoi donc un tel évènement sur notre sol? Parce que les contacts entre éleveurs wallons et français sont fréquents et amicaux certes, mais aussi et il faut le souligner, parce que notre région n'a pas à rougir des qualités de son cheptel ovin. Il fallait donc en faire vitrine et ce fut aux dires des participants une véritable réussite.

Trois jours de congrès, trois jours d'échanges

S'il n'y avait qu'un terme à choisir pour qualifier les 26, 27 et 28 avril derniers, ce serait le mot « échanges ». Car ils furent nombreux depuis la soirée inaugurale tenue à Marchin, jusqu'aux tables rondes organisées à Libramont en passant par les diverses visites proposées aux dizaines de congressistes français et belges aux quatre coins de Wallonie. Il faut dire que notre élevage wallon a toujours entretenu des liens professionnels étroits avec son voisin français. Ce congrès de la FNO les aura au moins confirmés et certainement amplifiés.

«Mineure», vous avez dit «mineure»?

Soyons honnêtes: le mouton, au même titre que la chèvre d'ailleurs, fait souvent figure d'espèce mineure à hauteur du secteur de l'élevage wallon. Mais n'est-ce pas là un défaut

de langage? A défaut de « mineure », mieux vaudrait parler de « minoritaire ». Un coup d'œil sur le nombre d'animaux détenus comme le nombre d'élevages professionnels dans un milieu fortement marqué par le hobbyisme aura vite fait de vous en convaincre. Pourtant, à titre d'exemple, ces cinq dernières années, le nombre d'éleveurs de moutons a augmenté de 140% en Wallonie. Et si au lieu de parler de « mineure », nous parlions clairement d'espèces d'avenir...

L'ARSIA, au service des petits ruminants

Si l'Arsia propose actuellement un panel de services (voir ci-contre et ci-dessous) (analyses génétiques et sérologiques, projets GPS, ...) aux secteurs ovin et caprin, nous avons le ferme souhait de largement étoffer notre offre afin de coller aux attentes et réalités sectorielles. Disposer d'une véritable unité d'accompagnement et d'encadrement sanitaires ciblant l'élevage des petits ruminants n'est donc pas utopique. Son développement est en gestation. Les représentants sectoriels serons invités dans nos locaux à cette intention dans les prochaines semaines.

Alors, « en marche »! Dr F. Claine



Paratuberculose et élevage caprin Des pistes pour une lutte?

Objet depuis de nombreuses années d'un plan de contrôle proposé à tous les producteurs laitiers en élevage bovin, la paratuberculose circule sans être contrariée dans les élevages de chèvres. L'ARSIA et son équipe GPS se sont penchées sur cette problématique. Aperçu de la démarche.



Cette maladie de troupeau est au centre de l'attention des acteurs de la santé bovine et plus particulièrement de la filière lait, grâce au plan de contrôle proposé à tous les producteurs laitiers et au plan de lutte proposé par l'ARSIA. Dans le secteur bovin, près de 40% des exploitations laitières adhèrent ainsi à ce programme. Malheureusement, à ce jour, rien n'est proposé au secteur des petits ruminants, en particulier aux éleveurs de chèvres, espèce pourtant particulièrement sensible à cette maladie. Les pertes économiques sont par ailleurs importantes, là aussi (voir encadré). Un plan de contrôle de la paratuberculose dédié aux exploitations

caprines serait le bienvenu pour les éleveurs caprins. Cependant, la transposition du plan bovin basé sur des prélèvements individuels ne semble pas adéquate, compte tenu de la valeur économique de chaque individu plus faible dans ce secteur. Le recours aux prélèvements dit « de troupeaux », réalisés dans l'environnement des animaux, pourrait être une solution. C'est précisément cette dernière qui a été investiguée à l'ARSIA, dans le cadre d'un projet GPS (Gestion Prévention Santé) en 2016/2017.

Enquête sur le «terrain»

Il s'agissait bien de cela pour notre équipe, l'objectif étant d'évaluer l'intérêt des prélèvements dans l'environnement des chèvres (PE) et le lait de tank (LT) en tant que diagnostic de troupeau, en comparaison aux prises de sang individuelles.

22 élevages caprins ne pratiquant pas de vaccination contre la paratuberculose, répartis en Flandre (9) et Wallonie (14), ont accepté de participer à cette étude. Au sein de ces exploitations, un échantillon de sang a été prélevé sur les chèvres de plus de 18 mois.

Les **prélèvements d'environnement** réalisés comprenaient quant à eux un échantillon de **lait de tank**, le **filtre à lait** de la machine à traire et des prélèvements sur le **quai de traite** non nettoyé, réalisés à l'aide de chaussons.

Résultats

Premier constat, la paratuberculose circule plutôt bien... Dans 19 des exploitations sur 22, au moins une chèvre s'est révélée positive, avec

La paratuberculose chez les caprins

AGENT PATHOGÈNE: la bactérie *mycobacterium avium subsp. paratuberculosis* (MAP), très résistante dans l'environnement.

MODE DE CONTAMINATION: généralement avant 6 mois, par voie orale. Les fèces sont la principale source dans l'environnement.

SYMPTÔMES: Il s'agit d'une entérite chronique, sans fièvre, à évolution lente, conduisant à un amaigrissement sévère en quelques mois malgré un appétit conservé, une diminution de la production laitière, un affaiblissement général pouvant aboutir à la mort. La diarrhée reste exceptionnelle chez la chèvre, contrairement au bovin, mais peut survenir en fin d'évolution.

TRAITEMENT: aucun

une proportion moyenne de 15,8% d'individus positifs, allant jusqu'à 50% d'animaux atteints dans une exploitation.

Au sein des 19 exploitations détectées positives par l'analyse sur le sang, 11 l'ont aussi été, sur base des prélèvements dans l'environnement, soit environ 57% d'entre elles. Les 3 troupeaux négatifs sur le sang étaient quant à eux tous (bien) négatifs également sur les prélèvements dans l'environnement. Parmi les 3 types de prélèvements, il nous apparait que le quai de traite est celui qui présente la meilleure sensibilité. Enfin, les 3 prélèvements d'environnement réalisés ensemble permettent la détection de 65% des troupeaux infectés. Il semble donc que diversifier ces prélèvements augmente les chances de détecter l'infection au sein des troupeaux.

Une perspective pour les chèvres

Bien qu'un résultat négatif aux tests sur pré-

lèvements dans l'environnement ne garantisse pas l'absence de paratuberculose dans un troupeau de chèvres, une réponse positive permet quant à elle de confirmer avec certitude l'infection du troupeau. Il s'agit donc d'une approche intéressante dans les troupeaux dont le statut est encore inconnu. En effet, la facilité de réalisation de ce type de prélèvements et le faible coût des analyses, comparés aux prélèvements de sang, seraient un atout avantageux pour une espèce dont la valeur individuelle est faible.

En cas de résultat positif, et avec le conseil de son vétérinaire ,« il ne resterait plus » qu'alors pour l'éleveur à mettre en place les mesures sanitaires strictes pour lutter contre cette maladie qui malmène la santé de nos chèvres... et le portefeuille de nos bons producteurs de lait et fromage

Inscription au blanchissage des étables ······

Après le retour des animaux en prairie, le nettoyage des étables fait partie des mesures de biosécurité à réaliser.

L'ARSIA met à votre disposition un service de blanchissage et désinfection, accessible

à tous les éleveurs de toutes espèces animales (bovins, ovins, caprins, chevaux, \ldots). Si vous souhaitez y faire appel, remplissez le formulaire d'inscription et déposez-le à l'accueil de votre site Arsia ou renvoyez-le par courrier ou par fax.



Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - A.S.B.L. Siège social: Allée des Artisans, 2, Cinagro-Biron – 5590 CINEY - CRELAN: BE18 1030 1358 9465 - TVA: BE 479.087.849

Form/61- Version 1 /Application: 01/04/13

Formulaire d'inscription au blanchissage - saison 2017

Conditions

A. Période = de juin à septembre (avertissement de passage fait par l'entrepreneur) B. Le blanchissage sera facturé 0,30 € TVAc pour les cotisants et 0,60 € TVAc pour les non cotisants par m² (surface minimum facturée = $125m^2$)

C. Si vous êtes inscrit et que vous refusez le blanchissage (lors de l'envoi de l'avertissement par l'entrepreneur ou lors de son passage), il vous sera facturé un désistement de 6,05€TVAc.

A. Données de facturation N° client ARSIA (ce n° figure sur les factures) Nom(s) Prénom..... N° Bte Code postal Localité Entité TVA: BE |_|_|.|_|.|_| Cpte banc.: |_|_| - |_| || - |_| |

Surface idéalement SECHE à blanchir: m²

Le formulaire est à transmettre avant le 15/06/2017 sur votre site au service SANITEL (voir coordonnées ci-dessous) ou par mail à Pierre Baudoin.

В.	Donnees	s au/aes	Iocaux	a bianchir
	/si adrassa diff	áranta da l'adra	see de festiur	ation)

(si adresse différente de l'adresse de facturation)

Prénom.... N° Bte Code postal Localité Entité

COLLER LA VIGNETTE CODE-BARRES DE VOTRE TROUPEAU

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date:...../.....Signature

Contact blanchissage: Allée des artisans, 2 à 5590 CINEY - P. BAUDOIN (pierre.baudoin@arsia.be) - Tel: 083/23.05.15 / Fax: 065/32.88.55

Services Sanitel

Allée des Artisans, 2 – 5590 **CINEY** Tel: 083/23.05.15 - Fax: 065/32.88.55 Krinkelt, Vierschillingweg, 13 – 4761 **ROCHERATH** Tel: 080/64.04.44 - Fax: 080/64.04.40

Suivi Salmonella chez les volailles en 2016: bon rapport*!

Dans le cadre de la lutte contre les salmonelles dans les élevages de volailles, la Commission Européenne a imposé des objectifs** à ses États membres. En 2016, la Belgique les a atteints.

Ceci récompense les efforts du secteur, comme en attestent les résultats suivants et ce tant pour les volailles de reproduction, les poules pondeuses, les poulets de chair que les dindes de chair.

Volailles de reproduction

Pour la première fois depuis 2011, les volailles de reproduction restaient négatives en phase d'élevage. Pendant la phase de production, 16 lots étaient positifs après analyses de confirmation, dont 2 l'étaient pour S. Enteritidis.

Poules pondeuses

Tous les examens d'entrée de poussins d'un jour étaient négatifs. Pendant la phase d'élevage des poulettes, aucun élevage n'était positif pour S. Enteritidis et S. Typhimurium.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de lots de poules pondeuses positifs pour S. Enteritidis a diminué pendant la phase de production (12 en 2014, 9 en 2015 et 2 en 2016). Comme en 2015, aucune exploitation n'était positive pour S. Typhimurium.

S. Infantis reste un sérotype souvent isolé chez les poules pondeuses (7 en 2014, 4 en 2015 et 5 en 2016).

Poulets de chair

Huit examens d'entrée de poussins d'un jour étaient positifs pour Salmonella, dont deux notamment l'étaient pour S. Typhimurium et un pour S. Infantis. Comme en 2015, ce dernier reste le sérotype le plus isolé lors de l'examen de sortie des poulets de chair, et pour lequel le nombre de cultures positives a même doublé en 1 an. Le nombre d'isolements de S. Typhimurium était quant à lui presque trois fois plus élevé. A l'inverse, S. Enteritidis était beaucoup moins présent en 2016.

Dindes de chair

Tous les lots de dindes de chair étaient négatifs pour Salmonella en 2016.

Restez vigilants!

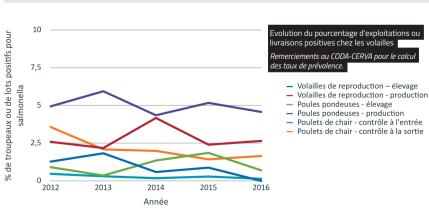
Bien que la Belgique ait atteint les objectifs européens, la lutte contre cette bactérie reste importante. Salmonella Infantis est isolée dans chaque catégorie et persiste souvent longtemps dans une exploitation. Pour cette raison - et dans le cadre de la santé publique - la lutte contre Salmonella requiert une attention particulière.

Chaque maillon de la chaîne est responsable! Le respect de la biosécurité globale, à savoir toutes les précautions à prendre en termes de prévention des maladies, est indispensable.

Pour plus d'informations sur la lutte contre Salmonella dans votre exploitation, contactez votre vétérinaire ou consultez le PAS (Plan d'Action Salmonella) sur le site web de l'ARSIA: http://www.arsia.be/wp-content/uploads/2017/05/Salmonella-pluimvee-2016-fr.pdf

** Objectifs européens de la lutte contre Salmonella

- Volailles de reproduction % annuel maximal de troupeaux de reproduction adultes positifs: 1% pour les sérotypes suivants : Salmonella Enteritidis, Salmonella Typhimurium, Salmonella Hadar, Salmonella Infantis, Salmonella Virchow, Salmonella Paratyphi B Java varians
- Poules pondeuses % annuel maximal de lots positifs pour S. Enteritidis et S. Typhimurium: 2%
- Poulets de chair % annuel maximal de lots positifs pour S. Enteritidis et S. Typhimurium: 1%
- Dindes de chair % annuel maximal de lots positifs pour S. Enteritidis et S. Typhimurium: 1%



^{*} Rapport annuel rédigé par Mme Eva Pierré (Vétérinaire "Salmonella" chez les volailles – DGZ)